

AOÛT 2021

NEWSLETTER PREVENTAGRI



PORTEZ VOS EQUIPEMENTS DE PROTECTION

*Vos informations
d'août*

FICHE PRATIQUE TMS

> FICHE N°6: EPAULES

LE DOSSIER DU MOIS

LA DIFFÉRENCE ENTRE
UN VÊTEMENT DE
TRAVAIL ET UN EPI ?
(SUITE)

DÉCLIC TRAVAIL

LA BARRIÈRE POUR
CÉSARIENNE

VOTRE AGENDA

LA QUESTION DU MOIS

LA SIGNALISATION DES
ENGINS AGRICOLES SUR
LA VOIE PUBLIQUE

Connaissez-vous la différence entre un vêtement de travail et un EPI ? (suite)

Bonjour à toutes et à tous,

La newsletter de ce mois vous présente la suite du dossier concernant les EPI.

Découvrez la fiche pratique relative à l'introduction aux épaules.

Dans la question du mois, nous abordons la signalisation des engins agricoles sur la voie publique.

Posez-nous vos questions par mail et nous vous répondrons dans la question du mois !

Bonne lecture

Pour en savoir plus :

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



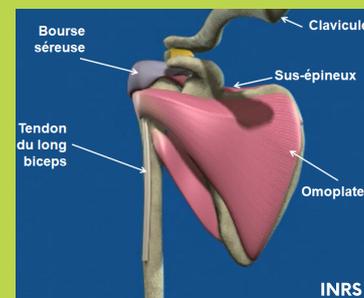


INTRODUCTION AUX ÉPAULES

FICHE N°6

1 L'ÉPAULE... QUEZACO ?

- Elle est constituée de 3 os, 4 muscles principaux et d'une bourse séreuse permettant le glissement.
- Les TMS de l'épaule touchent essentiellement **la coiffe des rotateurs** ou le **sus-épineux**.
- L'épaule est l'**articulation la plus mobile** du corps humain.
- Elle amplifie le mouvement et guide précisément la main pour une préhension fine.
- C'est potentiellement l'articulation la plus vulnérable aux traumatismes.



2 NOTION PHYSIOLOGIQUE : LA TENDINOPATHIE ET LA TENDINITE DE L'ÉPAULE

- Stade 1 : La répétition des gestes telle que l'**élévation du bras**, provoque le frottement du tendon conduisant soit à son **inflammation** (tendinite) ou à sa **dégénérescence** (tendinopathie : lésion de surcharge avec altération des fibres du tendon)
- Stade 2 : On peut ressentir comme une légère **gêne** dans certaines positions, avec des **douleurs plus franches après des efforts répétitifs**. Parfois, la tendinopathie induit une **perte de mobilité** de l'épaule.
- Stade 3 : La douleur est peu prononcée et devient diffuse dans l'épaule. Elle peut irradier jusque dans le bras. Dans la majorité des cas, la douleur **s'intensifie durant la nuit**, empêchant le sommeil. La tendinopathie se révèle par une **rupture brutale**, en apparence spontanée, déclenchée par un effort anodin sur un tendon très aminci.

3 QUELQUES SOLUTIONS

- **Alterner les tâches en priorité.**
- **Si ce n'est pas possible, faire plus de pauses** lors de travaux répétitifs (même tâche 50% de la journée).
- **Alterner les positions de travail.** Les contractions musculaires sans mouvement diminuent l'irrigation sanguine du tendon et rendent sa réparation moins efficace. Exemple d'efforts maintenus : conduite d'engins, semi, débroussaillage...
- **Aménager le poste de travail** en dégageant ses abords, en adaptant la hauteur, en choisissant la technique ou le matériel afin d'éviter de lever le bras au-dessus de la ligne horizontale de l'épaule (90°) pour effectuer la tâche.



LE DOSSIER DU MOIS

Connaissez-vous la différence entre un vêtement de travail et un EPI ? (suite)

Le mois dernier, nous vous décrivions ce qu'était la différence entre un vêtement de travail et un EPI. Voici un petit rappel :

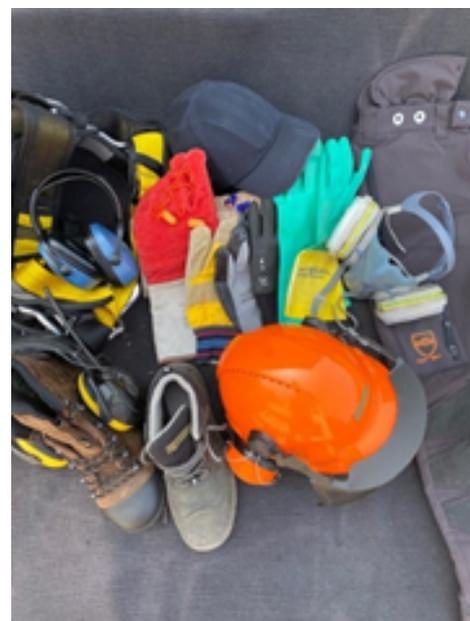
Un vêtement de travail est destiné avant tout à protéger l'individu contre les salissures occasionnées par son travail.

Il peut également permettre de caractériser une profession et/ou cultiver une image de marque (uniforme d'une entreprise ou d'un groupe de travailleurs au sein d'une entreprise...).

Un vêtement de protection offre une protection contre un risque spécifique pour la sécurité et la santé du travailleur. C'est ce que l'on appelle "un équipement de protection individuelle ou EPI".

Les EPI vont du casque aux chaussures de sécurité, en passant par les lunettes, les masques ou appareils de protection respiratoire, les coquilles auditives, les gants ...

On sélectionne un vêtement de protection en fonction de sa capacité à protéger contre les risques rencontrés mais également en fonction de son confort, sa fonctionnalité (modes d'ajustement, poches, fermetures...), sans oublier son esthétisme.



Tous les équipements doivent respecter la norme EN 340 pour être répertoriés comme équipements de protection. En complément à la norme EN340, d'autres normes apparaîtront sur l'EPI, chacune caractérisant une propriété spécifique de protection (résistance à la chaleur, résistance mécanique...).

LE DOSSIER DU MOIS

Quel EPI choisir en fonction des parties du corps à protéger ? (suite)

Protection des bras et des mains

- **Les manchettes**

Elles permettent de limiter les coupures au niveau des avant-bras grâce à la protection anti-coupure intégrée.

Le port des manchettes lors de l'utilisation de la tronçonneuse est requis. Elles peuvent également être portées lors de la manipulation du taille haie au bras qui tient la poignée tubulaire (sans gâchette) pour éviter tout pincement. Néanmoins, la vigilance est requise car son indice de protection est limité.

Pour la débroussailleuse, nous vous recommandons de vous couvrir les bras en portant des vêtements de travail à longues manches (pas de T-shirt) afin de les protéger des projections.

- **Les gants**

Suivant les matériaux de fabrication, les gants offrent différentes protections.

- Les gants en cuir ou à induction de mousse nitrile permettent de diminuer les risques liés aux vibrations transmises par la machine (p. ex le syndrome des doigts blancs). Ils limitent également les irritations cutanées (ex : contact avec certains végétaux). Ces gants de protection offrent une bonne adhérence et sont efficaces contre les matériaux légèrement coupants.
- Les gants anti-coupures tronçonneuse sont munis de fibres comme dans les pantalons anti-coupures. Lors du travail avec une tronçonneuse, le risque de coupures au niveau des mains est possible particulièrement lors de l'utilisation de l'élagueuse. Pour les droitiers par exemple, le gant gauche est muni de fibres anti-coupures, le gant droit étant beaucoup moins exposé au risque, il n'a pas toujours de protection. Lors de l'achat de vos gants, il est donc important de préciser si vous êtes gaucher ou droitier, les gants existent pour les 2 cas.



LE DOSSIER DU MOIS

- Les gants en nitrile. Ces gants sont adaptés à la manipulation des produits chimiques et permettent d'éviter le contact direct du produit avec la peau. Une paire peut donc être utilisée pour des usages strictement réservés à la manipulation de produits phyto mais d'autres peuvent être réservés à l'utilisation des autres produits chimiques présents dans l'exploitation (p. ex les désinfectants). La souplesse des gants assure une bonne dextérité.



Il existe également des gants résistants au froid, à la chaleur, à l'électricité...

Protection des jambes

• Lors de l'utilisation de la tronçonneuse



Lors de l'utilisation de la tronçonneuse, il est indispensable de porter un pantalon ou des jambières résistant(s) aux coupures de la tronçonneuse. La majorité des blessures liées à l'utilisation de la tronçonneuse concerne les jambes (+/- 42% des accidents).

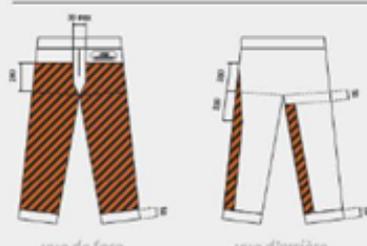
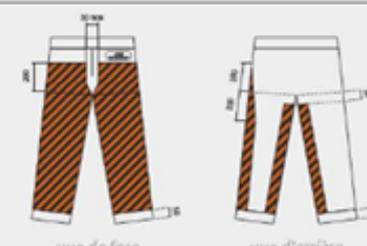
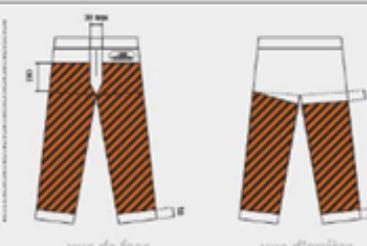
Ce type de protection est identifiable grâce au pictogramme ci-contre.



EN 381

La norme EN 381-5 spécifie les exigences de protection des jambes.

Il existe 3 types de protection (A, B, C) : frontale, frontale + intérieure et intégrale (voir illustration ci-dessous).

TYPE A	TYPE B	TYPE C
		
<p><i>Les vêtements de type A et type B sont destinés à être utilisés pour des travaux forestiers ordinaires par des bûcherons professionnels ayant été parfaitement formés et informés. (2)</i></p>		<p><i>Les vêtements de type C sont destinés à être utilisés soit par des personnes qui ne travaillent pas habituellement avec des scies à chaîne, soit dans des situations exceptionnelles</i></p>
<p>Le type A ou protection frontale couvre chaque jambe sur 180° plus 5 cm à l'intérieur de la jambe droite et 5 cm à l'extérieur de la jambe gauche.</p> <p>La protection commence à 5 cm au maximum du bas de la jambe et s'arrête à 20 cm au minimum au-dessus de l'entrejambe.</p>	<p>Le type B est identique au type A avec un retour supplémentaire de 5 cm à l'intérieur de la jambe gauche.</p>	<p>Le type C couvre chaque jambe sur 360°. La protection commence à 5 cm au maximum du bas de la jambe et s'arrête à 20 cm au minimum au-dessus de l'entrejambe sur la face avant et 50 cm au minimum en dessous de l'entrejambe sur la face arrière.</p>

LE DOSSIER DU MOIS

La norme EN381 prescrit quant à elle 4 classes selon la vitesse de la chaîne avec laquelle les essais ont été effectués.

Classe 0 : 16 m/s

Classe 1 : 20 m/s

Classe 2 : 24 m/s

Classe 3 : 28 m/s

Il est important que le choix du pantalon se fasse en fonction de la puissance de la machine utilisée.

- **Lors de l'utilisation de machines émettant des projections (débroussailleuse, taille haie, brosse rotative...)**

Ce type de protection assure une protection contre le risque de pincette ou de coupure ainsi que les impacts de débris projetés au niveau des jambes. Pour ces usages : débroussaillage, taille haie ... nous recommandons de choisir des pantalons composés d'une doublure en mousse à haute densité au niveau des jambes (genoux et tibias). Il est généralement référencé avec le pictogramme ci-contre.



- **Lors de travaux en bord de voirie**

Lors de travaux en bord de route, il est indispensable d'être visible par les usagers des voiries.

La norme EN ISO 20471 identifie les **vêtements de haute visibilité**. Ils peuvent être répertoriés en Classe 1 ou Classe 2. Le pantalon est composé de deux bandes rétro réfléchissantes d'une largeur de 50mm.



- La Classe 1 signifie que les vêtements à haute visibilité peuvent être utilisés dans des situations avec un faible risque de collision ou d'accident. Ils ne conviennent pas pour le travail le long de la voie publique. Cependant, ils peuvent être utilisés pour une visibilité accrue au sein de l'entreprise et par des agents de sécurité routière qui travaillent surtout à la lumière du jour. La vitesse maximale du trafic doit être limitée à 30 km/heure.



- La Classe 2 signifie que les vêtements offrent une bonne visibilité pour les travaux publics, les travaux dans la pénombre et conviennent pour le travail le long de la voie publique (vitesse maximale du trafic de 50 km/heure).

LE DOSSIER DU MOIS

Protection du corps

- La combinaison

Lors des traitements phytopharmaceutiques par exemple, il est nécessaire de couvrir l'entièreté du corps afin d'éviter les contacts entre la peau et la brume de pulvérisation.

La combinaison jetable de type 5-6 (photo 1) est confortables à porter lorsque les températures sont clémentes. Néanmoins, elles sont sensibles aux déchirures et leur étanchéité est limitée.

Pour une utilisation pendant laquelle, l'opérateur sera intensément exposé aux produits phyto, nous recommandons des combinaisons étanches, lavables et réutilisables, identiques aux combinaisons contre les intempéries (photo 2).



Photo 1



Photo 2

Protection des pieds

- Les chaussures de sécurité



En secteurs verts, le port des chaussures ou bottes de sécurité est indispensable. Généralement ce sont les chaussures de sécurité de type S3 qui sont le plus utilisées. Elles sont composées d'une semelle extérieure antidérapante, d'une semelle intermédiaire anti-perforation, et d'une coque de protection (en métal ou en matière composite) à l'avant du pied.

Dans le cas de l'utilisation d'une technique de désherbage thermique, produisant de la chaleur, en plus du marquage S3, il est recommandé de porter des chaussures résistantes au contact de la chaleur (marquage : HRO).

Tout comme le matériel utilisé, les EPI s'entretiennent (nettoyage, graissage, stockage à l'abri du soleil...) afin de préserver au maximum les fonctions de protection pour lesquelles ils ont été conçus. Nous vous conseillons vivement de prendre connaissance de ces consignes d'entretien et de nettoyage via le mode d'emploi de l'EPI.

LE DOSSIER DU MOIS

Quelques conseils pour l'entretien des EPI :

- Stockez le matériel à l'abri du soleil (pas de casque sur le tableau de bord de la camionnette...). Les rayons du soleil altèrent les propriétés de la matière synthétique protectrice. Casque ou pastille décoloré(e) → casque à remplacer !
- Nettoyez les EPI régulièrement à l'aide d'un chiffon humide afin de vérifier s'il n'y a pas de fissures ou de trous.
- Entretenez les chaussures en cuir à l'aide de graisse afin de les assouplir, les imperméabiliser et d'éviter qu'elles ne se déchirent en séchant.
- Lorsque les gants sont déchirés, remplacez-les immédiatement. Des gants abimés n'offrent plus la protection souhaitée. De plus, ils peuvent s'accrocher plus facilement à des pièces mobiles. Si c'est possible, conservez une ou deux paires de gants de rechange.
- Vérifiez régulièrement l'état du pantalon anti-coupures. S'il est abimé, les fibres intérieures ont perdu leur résistance... et la protection n'est plus assurée.
- Les EPI utilisés pour les traitements pesticides doivent être choisis en fonction de leur résistance à ces produits et ne peuvent pas avoir d'autres utilisations.
- Si de la corrosion apparait sur le matériel, on peut en déduire qu'il est plus que temps d'en changer. Comme illustré sur la photo ci-jointe.

- ...



Bon à savoir : Les casques, chaussures, cartouches... risquent de se détériorer s'ils sont trop longtemps stockés avant utilisation.

Pour plus d'informations sur la sécurité, n'hésitez pas à consulter le site : PreventAgri

BARRIÈRE POUR CÉSARIENNE



Chaque mois, Déclic Travail vous propose des astuces !

*Ce mois-ci découvrez la fiche pratique :
« La barrière pour césarienne ».*

Comment pratiquer une césarienne tout en assurant la sécurité de la vache et la votre ?

Vous découvrirez dans la fiche pratique une installation simple et à faible coût pour améliorer les conditions de travail et la sécurité avec votre bovin.

Elle permet de se déplacer vers la vache et est donc adaptable aux différentes situations. Gain de temps, confort de travail et facilité seront des plus pour votre élevage.



Cette fiche est complétée par des idées d'améliorations de l'installation et des conseils pour son emplacement.

Déclic travail, ce sont des solutions pour travailler sereinement et des informations pour aider à améliorer votre organisation dans votre élevage.

Rendez-vous sur : <https://www.declictravail.fr/>

DATES À RETENIR

A VOTRE AGENDA



Organisation de webinaires en formation continue phytolice

31 août 2021:

"Premiers secours en cas d'accident avec un produit
phytopharmaceutique "

1er septembre 2021:

"Protection des utilisateurs et gestion du stockage (local phyto)"

Horaire : 19h30 – 22H00

Les inscriptions se font via l'adresse mail info@preventagri.be.

8 septembre 2021 :

Webinaire Fegra, infos et inscription : <https://fegra.be/home/event/9>

Journée TechniGreenInfo

7 octobre 2021 :

Infos et inscription :

<http://technigreen.info/index.php/fr/journee-s-info-fr>

PREVENTAGRI RÉPOND À VOS QUESTIONS

COMMENT PUIS-JE VÉRIFIER QUE MES ENGIN AGRICOLES ONT LA SIGNALISATION ADÉQUATE LORSQUE JE CIRCULE SUR LA VOIE PUBLIQUE?



La législation relative à la signalisation des engins agricoles semble complexe et difficile à mettre en place.



Pour vous aider à respecter les obligations en matière de signalisation sur la voie publique, PreventAgri met à votre disposition une check-list présentant :

- les éléments de signalisation,
- les éléments influençant la signalisation,
- des exemples concrets et pratiques en fonction du type de machine.

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet en cliquant [ici](#).